



COMMUNIQUE DU PRESIDENT DE LA SCC 29 JUIN 2020

Loïc Dombrevail a rendu le mardi 23 juin dernier son Rapport sur le bien-être des animaux de compagnie et des équidés au Ministre de l'Agriculture et au Premier Ministre. Ce rapport de 300 pages présente plus de 120 recommandations sur l'amélioration du bien-être et la lutte contre les abandons. Les mesures proposées ne sont pas encore toutes rendues publiques. La Société Centrale Canine avait été auditionnée en février 2020.

Voici les éléments que nous avons mis en avant auprès du député :

Nous avons été interrogés dans le cadre de la mission sur l'amélioration du bien-être animal à propos des sujets suivants :

- La prévention de l'abandon des animaux de compagnie,
- Le suivi et la gestion des animaux mordeurs, des animaux dangereux ou errants,
- L'encadrement des critères de sélection de races dites « hypertypes ».

Sur la prévention de l'abandon des animaux de compagnie, de nombreux chiffres différents circulent et la première nécessité est donc de s'assurer d'avoir un chiffre fiable et différencié par espèces et notamment grâce à une mesure des entrées et sorties des refuges. Nous constatons pour notre part que de moins en moins de chiens sont abandonnés, notamment grâce à l'amélioration des conditions de garde (obligation de mettre les chiens en chenil plutôt que de les garder attachés à la chaîne). Également la réglementation sur les chiens dangereux a fortement motivé les polices municipales sur la nécessité de la collecte et la mise en fourrière des animaux errants. Le problème des chiens errants est maintenant essentiellement circonscrit aux Départements d'Outre-Mer et à la Corse.

La lutte contre l'abandon ne doit pas remettre en cause la structure de l'élevage français. Toute atteinte à la production française augmenterait mathématiquement les importations (certainement de l'ordre de 100 000 chiens par an), ce qui signifierait une production et un transport sans aucun contrôle et donc à risque par rapport au bien-être des chiens importés.

Sur le suivi et la gestion des animaux mordeurs et dangereux, nous pensons que c'est une mission qui devrait être dévolue à l'cad. Pour la gestion de la catégorisation, nous adhérons à l'idée du suivi des animaux de caractère déviant qui manifestent un comportement agressif ou qui ont déjà mordu. On ne doit pas oublier que les croisements entre chiens de différents types sont une source de comportements déviants. La réglementation actuelle sur la catégorisation est certes imparfaite mais il faut être prudent sur les mesures d'amélioration à apporter.

Concernant l'encadrement des critères de sélection des races dites « hypertypes », c'est un sujet que nous suivons de près avec la Fédération Cynologique Internationale. Pour les races dites « brachycéphales », nous avons mis en place cette année un Test Fonctionnel (appelé BREATH – BRachycephalic Exercise Aptitude Test for Health) afin de vérifier l'aptitude de ces chiens à respirer et marcher normalement. Nous sommes également en contact avec nos voisins anglais qui travaillent sur des examens vétérinaires plus sophistiqués. De plus, nous étudions les lignées des différentes races concernées et l'évolution de leur morphotype, pour ainsi différencier les chiens brachycéphales en bonne santé de ceux en mauvaise santé. Enfin, nous avons entamé une réflexion sur l'évolution du standard des races pour lesquelles nous sommes gestionnaires au niveau international.

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

FEDERATION NATIONALE AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE





CENTRALE CANINE

Nous soulignons l'importance du maintien de l'examen de confirmation qui permet aux experts d'exclure de l'habilitation à la reproduction les chiens hypertypés et les chiens qui nécessitent un suivi comportemental particulier. Cette démarche rentre dans l'amélioration de la traçabilité du Livre des Origines avec l'identification ADN obligatoire à terme et un examen sanitaire pour la maladie héréditaire la plus présente dans la race.

Les premières recommandations du rapport ont été rendues publiques par le Député lui-même dans divers médias (<https://loicdombreval.fr/pour-les-animaux1/remise-du-rapport-de-mission-gouvernementale-sur-lanimal-de-compagnie-et-les-equides-en-fin-de-vie/>)

Le Premier Ministre devrait donner suite à ce rapport d'ici la fin de l'année. Seul le rapport complet nous permettra de mesurer les conséquences potentielles sur notre filière dans son ensemble. La Société Centrale Canine ne manquera pas d'être consultée et prendra part aux discussions sur les mesures retenues au sein de ce rapport et qui impactent de près ou de loin le chien de race et son utilisation.

Gérard THONNAT,
Président de la SCC